

CANADA
Province of Québec

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)
Bankruptcy and Insolvency Act

District of: Québec
Division No. 01-Montréal
Court No. 500-11-041307-113
Estate No. 41-1537676

**Notice of Final Dividend and Application for Discharge of Trustee
(Paragraph 152(5)(c), Rule 61)**

**In the Matter of the Bankruptcy of
GBO Inc.
Of the City of Montréal
In the Province of Quebec**

Take notice that:

1. A final dividend sheet has been prepared. There is enclosed with this form a copy of our final statement of receipts and disbursements as taxed and a copy of the dividend sheet.
2. The final dividend will be paid after the expiration of 15 days following the date of mailing of this notice.
3. Notice of objection of the final statement and dividend sheet must be filed with the registrar at the Courthouse, Superior Court – Montréal, 1, Notre-Dame E., Room 1.140, Montréal QC H2Y 1B6, before November 14, 2016, and a copy of the notice served on the undersigned. The notice must state the reasons for the objection.
4. We will apply to the court on December 14, 2016, at the hour of 9:00 a.m. or so soon thereafter as the motion can be heard, for an order of discharge with respect to the above-mentioned matter.
5. Notice of objection to the discharge, setting out the reasons for opposition, must be filed with the registrar at the Courthouse, Superior Court – Montréal, 1, Notre-Dame E., Room 1.140, Montréal QC H2Y 1B6, at least five days before the date of the hearing, and a copy of the notice must be served on us within those five days.

Dated at Montréal, in the Province of Quebec, October 28, 2016.

Richter Advisory Group Inc.
(Formerly BSM Richter Inc.)
Trustee of the Estate of
GBO Inc.


Gilles Robillard, CPA, CA, CIRP, LIT

T. 514.934.3400
F. 514.934.8603

Richter Advisory Group Inc.
1981 McGill College
Mtl (Qc) H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto

(français - recto)



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
NO DIVISION : 01-MONTRÉAL
NO COUR : 500-11-041307-113
NO DOSSIER : 41-1537676

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE GBO INC., personne morale légalement constituée, dont le siège social était situé au 1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 410, Montréal (Québec) et son principal établissement commercial au 274, avenue Duchesnay, Sainte-Marie de Beauce (Québec) G6E 2B4.

Faillite

ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉBOURS DU SYNDIC (Note 1)

RECETTES

1. Réalisation des éléments d'actif		
a) Immeubles	115,500.00 \$	
b) Équipement	970,810.00	
c) Inventaire	225,000.00	
d) Actifs intangibles (Marque de commerce, etc.)	<u>33,000.00</u>	1,344,310.00 \$
2. Autres remboursements		20,038.98
3. Transfert du compte du séquestre Intérimaire		64,302.58
4. Taxes		
a) TPS perçue	67,255.43	
b) TVQ perçue	121,618.56	
c) Remboursements de TPS	5,127.18	
d) Remboursements de TVQ	<u>50,693.51</u>	244,694.68
5. Intérêts		<u>18,026.36</u>
RECETTES TOTALES		<u>1,691,372.60 \$</u>

DÉBOURS

6. Frais payés		
a) Au séquestre officiel	150.00 \$	
b) Au tribunal	<u>150.00</u>	300.00 \$
7. Avis d'intention de faire une proposition		
a) À 487 créanciers	1,050.00	
b) Timbres-poste	<u>622.52</u>	1,672.52
8. Avis de la faillite et de la première assemblée des créanciers		
a) À 513 créanciers	2,118.00	
b) Timbres-poste	769.50	
c) Annonce dans le journal local	<u>609.28</u>	3,496.78
9. Avis selon la Loi sur le programme de protection des salariés (« LPPS »)		
a) À 183 employés	280.00	
b) Timbres-poste	<u>253.75</u>	533.75
10. Avis de demande de libération du syndic		
a) À 311 créanciers	622.00	
b) Timbres-poste	<u>466.50</u>	1,088.50
11. Frais d'occupation, de sauvegarde et de réalisation		
a) Taxes municipales et scolaires	9,036.08	
b) Frais de notaire	1,526.00	
c) Commission	5,075.00	
d) Électricité et gaz	159,543.08	
e) Changement de serrures	117.30	
f) Sécurité et mesures conservatoires	48,355.68	
g) Salaires (employés retenus pour assister à la réalisation des éléments d'actif)	98,379.27	
h) Assurance	23,042.61	
i) Assainissement environnemental (enlèvement des matières dangereuses - Notre-Dame-d	6,574.80	
j) Communications	6,080.56	
k) TI et services informatiques	5,636.13	
l) Loyer d'occupation (Notre-Dame des Pins)	4,350.00	
m) Processus de vente	3,025.21	
n) Autres	<u>4,686.21</u>	375,427.93
12. Réclamations de biens		
a) Revenu Québec	37,195.27	
b) Agence du revenu du Canada	<u>24,256.05</u>	61,451.32
13. Transfert au compte du séquestre		44,141.28

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE GBO INC.
ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉBOURS DU SYNDIC (Note 1)**

14. Divers			
a) Messagerie, frais de poste		315.84 \$	
b) Téléphone		32.12	
c) Réexpédition du courrier		1,245.00	
d) Livres et registres (inventaire, transport et entreposage)		30,332.00	
e) Divers		134.79	
f) Frais bancaires		370.49	32,430.24
			<u>520,542.32 \$</u>
DÉBOURS TOTAUX AVANT RÉMUNÉRATION DU SYNDIC ET HONORAIRES ET DÉBOURS LÉGAUX			
15. Taxes			
a) CTI		26,304.51 \$	
b) RTI		51,341.65	
c) Remises de TPS		64,458.00	
d) Remises de TVQ		121,618.56	263,722.72
16. Rémunération du syndic			
a) À l'avis d'intention		-	
b) À la faillite		157,672.09	157,672.09
17. Honoraires légaux taxés			55,450.93
DÉBOURS TOTAUX			<u>997,388.06</u>
18. MONTANT DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION			<u>693,984.54 \$</u>
19. DISTRIBUTION			
20. Prélèvement			34,699.23 \$
21. Créanciers garantis			
a) Art. 81.3 de la LFI		225,000.00 \$	
b) Dividende		468,984.54	
c) Prélèvement		(34,699.23)	659,285.31
			<u>693,984.54 \$</u>

RÉALISATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF

		VALEUR AU BILAN	RÉALISATION
1. Inventaire		250,000.00 \$	225,000.00 \$
2. Comptes à recevoir		750,000.00	-
3. Machinerie et équipement		500,000.00	1,003,810.00
4. Immeubles			
• 274, avenue Duchesnay et 534, rue Notre-Dame Nord, Sainte-Marie	3,000,000.00 \$		Note 2
• 40 Ch. St-François E., St-François-de-la-Rive-du-Sud	395,000.00		80,000.00
• 16 Côte du Moulin, St-Raphaël	125,000.00		21,500.00
• 283, avenue Duchesnay, Sainte-Marie	-	3,520,000.00	14,000.00
		<u>5,020,000.00 \$</u>	<u>1,344,310.00 \$</u>

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE GBO INC.
ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉBOURS DU SYNDIC (Note 1)**

NOTE :

Note 1 : Le 9 septembre 2011, GBO Inc. (« GBO », « Société » ou « Débitrice ») a déposé un Avis d'intention de faire une proposition (« Avis d'intention »), selon les dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (« LFI ») et Richter Groupe Conseil Inc. (anciennement RSM Richter Inc.) (« Richter ») a été nommé syndic en vertu de l'Avis d'intention. .

Le 9 septembre 2011, après le dépôt de l'Avis d'intention par la Débitrice, la Débitrice a déposé une requête visant la nomination d'un Séquestre intérimaire aux termes des articles 47.1 et 47.2 de la LFI. Le 12 septembre 2011, la Cour a émis une ordonnance en vertu de laquelle Richter a été nommé Séquestre intérimaire ayant l'autorité conférée par cette ordonnance, y compris le contrôle des encaissements et des décaissements. Le Séquestre intérimaire a été libéré le 7 mars 2013.

La Débitrice a omis de déposer une proposition dans le délai initial prescrit de 30 jours suivant le dépôt de l'Avis d'intention et n'a pas présenté une requête à la Cour visant la prorogation du délai initial. Par conséquent, le 10 octobre 2011, la Société est réputée avoir fait cession de ses biens en vertu des dispositions de la LFI, et Richter a été nommé syndic de l'actif de la Débitrice.

Note 2: Le 27 juin 2012, Richter est devenu personne désignée, du fait de sa nomination par jugement suite au dépôt de la Requête en délaissement forcé et pour vente sous contrôle de la justice, en vertu des garanties détenues par la Corporation Financière Brome Inc., publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauce le 19 mai 2011 sous le numéro 18 135 803, en regard aux immeubles portant les numéros 274, avenue Duchesnay et 534, rue Notre-Dame Nord, Ville de Sainte-Marie, province de Québec, G6E 2B4.

Fait à Montréal, province de Québec, le 2 septembre 2015.

Richter Groupe Conseil Inc.
(anciennement RSM Richter Inc.)
Syndic


Par : Gilles Robillard, CEA, CA, CIRP

Approuvé par :

N'a pu être retracé
Real Leclerc, inspecteur

N'a pu être retracé
Michel Gendron, inspecteur

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
NO DIVISION : 01-MONTRÉAL
NO COUR : 500-11-041307-113
NO DOSSIER : 41-1537676

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

BORDEREAU DE DIVIDENDE
Dans l'affaire de la faillite de
GBO Inc.

	Dividende	Prélèvement	Paiement
Art. 81,3 de la LFI			
Claude Leclerc	1,320.67 \$	66.03 \$	1,254.64 \$
Raymond Bégin	1,408.31	70.42	1,337.89
Remy Aubé	1,408.31	70.42	1,337.89
Service Canada	220,862.71	11,043.14	209,819.57
	<u>225,000.00</u>	<u>11,250.00</u>	<u>213,750.00</u>
Créanciers garantis			
Christopher Wood	100,000.00	5,000.00	95,000.00
Corporation Financière Brome	368,984.54	18,449.23	350,535.31
	<u>468,984.54</u>	<u>23,449.23</u>	<u>445,535.31</u>
	<u>693,984.54 \$</u>	<u>34,699.23 \$</u>	<u>659,285.31 \$</u>

CANADA
Province de Québec
District de Québec
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-041307-113
No dossier : 41-1537676

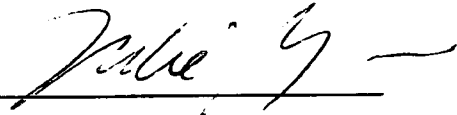
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Certificat de Taxation

**Dans l'affaire de la faillite de
GBO Inc.
de la ville de Montréal
en le province de Québec**

Ordonnance est rendue fixant les déboursés du syndic à la somme de 520 542,32 \$,
ainsi que sa rémunération à la somme de 157 672,09 \$.

Daté le 26 octobre 2016, à Montréal en la province de Québec.



REGISTRAIRE

Richter Groupe Conseil Inc. - Syndic
(anciennement RSM Richter Inc.)
Gilles Robillard, CPA, CA, CIRP
1981 McGill College, 12^e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone: (514) 934-3400
Télécopieur: (514) 934-8603